

Procès-verbal de création de Just A Moment

En date du 10 août 2017

Les personnes présentes se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider la création d'une association. La présidence de la séance est assurée par Melle HUBERT Anne-Cécile ; Elle rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- 1. Présentation du projet*
- 2. Présentation, discussion et adoption des statuts*
- 3. Élection des membres du conseil d'administration*
- 4. Divers*

DÉLIBÉRATIONS

*1. À l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé la création de l'association dite :
Association Just A Moment
avec siège au 15, Rue Charles Dopter à CREON 33670*

2. Adoption des statuts :

Le président de séance donne lecture des statuts. Après discussion et échanges de vues les statuts ci-annexés sont adoptés à l'unanimité.

3. Élection des membres du conseil d'administration :

Le président de séance sollicite des candidatures en vue de composer le conseil d'administration. Il rappelle que conformément à l'article 13 des statuts, le conseil d'administration est composé de 3 membres au minimum élus par l'assemblée générale.

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres. Le vote s'est exprimé comme suit :

Melle HUBERT Anne-Cécile, Présidente - Elue à l'unanimité

Mme FINOT-DAILLY Véronique, Trésorière - Elue à l'unanimité

Melle BELTRAN Laure, secrétaire - Elue à l'unanimité

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 27 JUILLET 2018

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions

Pour extrait conforme au procès-verbal

Fait à Sadirac, le 10/08/2017

Signatures :

La Présidente

La trésorière

La secrétaire